

TRÉMEHEUC

n°32 - octobre 2017

Délibérations du vendredi 15 septembre 2017

Positionnement sur la charte de gouvernance pour l'exercice de la compétence voirie par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique

Dans le cadre de l'exercice de la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie" par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, et pour pouvoir exercer celle-ci, il a été proposé à la Commune la mise en place d'une charte de gouvernance voirie.

Cette charte définit les modalités de collaboration entre les 27 Communes et la Communauté de Communes, dans le respect des légitimités de chacun. Elle a été approuvée par les élus.

Mise en accessibilité de la Mairie - Choix d'un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude de faisabilité

Sur les conseils de M. Dominique Giraud, chargé de mission développement local à l'agence départementale du Pays de Saint-Malo, et de M. Roch de Crevoisier, architecte conseil du Département, les élus ont sollicité plusieurs bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de définir plus précisément le projet de mise en accessibilité et de repenser à cette occasion l'aménagement et l'organisation des différents bâtiments communaux (mairie, commerce, atelier).

Trois bureaux d'études ont été sollicités courant juillet : l'Atelier 56 S (Rennes), l'Atelier L2 (Rennes) et l'Atelier Claire Dupriez (Rennes). Les élus ont décidé de confier à l'Atelier L2 la réalisation de l'étude de faisabilité pour un montant de 5075,00 € HT, soit 6090,00 € TTC.

Il a aussi été décidé de la réalisation d'un relevé topographique et architectural des bâtiments communaux par un géomètre pour l'optimisation de l'étude.

Deux subventions vont être sollicitées : une au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) auprès du Département d'Ille-et-Vilaine et une autre au titre du programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

Mise en accessibilité de l'Église - Travaux complémentaires

Il a été décidé, suite à concertation, de renforcer la mise en sécurité du futur escalier menant à l'Église, par la création d'un nouveau passage pour piétons à proximité et la mise en place de potelets pour signaler l'ouvrage (utilisation des potelets existants situés devant le commerce).

La société Barthélémy a de nouveau été sollicitée pour estimer ces travaux complémentaires. Le devis s'élève à 2027,00 € HT, soit 2432,40 € TTC.

La Commune peut bénéficier pour cette opération de l'aide financière de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique au titre du programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement.

Mise à disposition de tables et de bancs communaux

Les élus ont décidé de mettre à disposition des habitants de Trémeheuc, à titre gracieux, les cinq tables et les dix bancs dont dispose la commune. Une convention de mise à disposition de matériel sera établie à chaque emprunt et un chèque de caution de 150 € demandé aux emprunteurs.

Subvention communale pour voyage scolaire et stage sportif

Le collège Saint-Gilduin de Combourg a attesté que Mélanie HERVÉ, élève domiciliée à Trémeheuc, avait bien participé à un séjour scolaire en Angleterre. Elle bénéficie donc de la subvention communale de 44 €.

L'association sportive du collège Chateaubriand de Combourg a attesté que Amandine NOURRY, élève domiciliée à Trémeheuc, avait bien participé à un stage sportif du 1^{er} au 6 juillet 2017. Elle bénéficie donc de la subvention communale de 15 €.

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30
Le vendredi :
De 10h00 à 12h30

Tarifs de la salle communale

175 € la journée
260 € avec le lendemain
Chauffage : 37 € la journée
59 € les deux jours

Comité des Fêtes de Trémeheuc

Soirée coucous le samedi 14 octobre à partir de 19h30 à la salle communale. Prix : 15 € par personne (8 € pour les -12 ans). Apéritif, coucous, salade, fromage, dessert et café (boisson non comprise).

Contacts : M. Serge Denis au 0299731825 ou M. Daniel Gautier au 0299731783

SMICTOM

**Mercredis 11, 18, 25 octobre et
jeudi 2 novembre**

Collecte des ordures ménagères
(le soir)

**Lundis 9, 23 octobre et
lundi 6 novembre**

Collecte des sacs jaunes
(le soir)

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Assainissements Non Collectifs : reprise des contrôles de fonctionnement

Toutes les habitations non raccordées à l'assainissement collectif doivent être équipées d'une installation d'assainissement individuelle en bon état de fonctionnement et correctement entretenue afin de traiter les eaux usées domestiques avant leur retour dans le milieu naturel.

LES CONTROLES PÉRIODIQUES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Effectués tous les 10 ans, les contrôles périodiques de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sont obligatoires et ont pour objectif de **limiter les risques de santé publique et de prévenir les pollutions de l'environnement** :

- en veillant au bon entretien de votre installation,
- en prévoyant et en anticipant d'éventuels travaux pour allonger sa durée de vie.

Afin de respecter la réglementation, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique entame cette année sa troisième campagne de contrôles.

Le SPANC est un service public industriel et commercial, il est donc financé par les usagers. **Au même titre que le contrôle technique de votre véhicule, le contrôle périodique est obligatoire et payant.**

Dans le cadre de cette troisième campagne qui s'étendra jusqu'en 2027, le montant de la redevance a été fixé à 110 € par contrôle. Ce montant a pour seul objectif d'équilibrer le coût de fonctionnement du service.

LES ÉTAPES DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les propriétaires concernés recevront par courrier un **avis de visite** 20 jours avant la date de passage du technicien du SPANC.

Lors du contrôle, le technicien, en présence du propriétaire ou d'un représentant, fera une **inspection des ouvrages** composant l'assainissement et recensera les entretiens réalisés depuis le précédent contrôle (bordereau de vidange, factures d'éventuels travaux...). Le technicien relèvera les dysfonctionnements éventuels et émettra des recommandations sur les entretiens à réaliser ou les améliorations à apporter.

Suite au contrôle, **un rapport de visite** sera envoyé au propriétaire avec le classement de son installation au vu de la réglementation en vigueur et des **éventuels recommandations ou améliorations à réaliser**. En parallèle, la facture liée au contrôle sera adressée.

En cas de vente de l'habitation, ce diagnostic est valable 3 ans.

Pour aller plus loin : bretagneromantique.fr (rubrique environnement)



Petite enfance : le Relais Parents Assistants Maternels vous guide et vous informe

Vous êtes parents ou allez devenir parents et vous recherchez un mode d'accueil (assistant maternel, crèche...) pour votre enfant ? Contactez le Relais Parents Assistants Maternels de la Bretagne Romantique pour être accompagné dans votre recherche et vos démarches. Le service est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi) et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Les quatre animatrices proposent également des ateliers d'éveil réguliers et ponctuels pour les jeunes enfants de moins de 4 ans, sur les différentes communes du territoire.

Pour en savoir plus, contactez le 02 99 45 20 12 ou rendez-vous sur <https://bretagneromantique.fr>

